

2026-042



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 21 mars 2026 – Délibération n°042

Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**Convocation envoyée,
affichée le : 16/03/2026**

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 27
Pouvoirs : 2
Votants : 29
Absents : 0

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Liste des délibérations

affichée le : 24/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un à 10h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice Frayssinet
Secrétaire de séance : Monsieur Paulin Niboulies

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT- ANTONIN - Paul BERGONNIER - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - René- Paul AVIGNON - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - NAYROLLES Chantal - LAURAIN Damien - ROZIERE Régine - de Lescure Jérôme - PRADEL Françoise

Absents : Méлина COUSI (a donné pouvoir à Amandine SAINT- ANTONIN)
- André CARNAC (a donné pouvoir à Régine ROZIERE)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au début de chaque séance, l'organe délibérant de la commune nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT). Un ou plusieurs conseillers peuvent se proposer ; en l'absence de proposition, Monsieur le Maire soumet un nom au vote.

Le secrétaire de séance sera tenu d'être présent pendant toute la durée de la réunion du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé,

FF	PN
----	----

2026-042

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 ;

Considérant la nécessité de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : DE DESIGNER Monsieur Paulin Niboulies secrétaire de séance ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice Frayssinet



Le secrétaire de séance
Monsieur Paulin Niboulies

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture